

Envoi : 18/05/2020

Réception par le Préfet : 18/05/2020

Publication : 20/05/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-5-3-7

Séance du vendredi 15 mai 2020

### POLITIQUE DES GRANDS PROJETS

### SOUTIEN À L'AÉROPORT DE COLMAR-HOUSSEN

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, M. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE :**

M. ADRIAN.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
Mme MULLER Betty donne procuration à M. HABIG.  
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique des Routes, des Grands Equipements et Infrastructures de Communication,
- VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures lors de sa réunion du 3 avril 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de fonctionnement de 30 000 € afin de soutenir une partie des dépenses que la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS, en charge de la gestion de l'aérodrome de COLMAR-HOUSSEN, engagées en 2020 pour le développement et l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace au titre de ses activités en faveur de l'aviation sportive locale et de l'aviation de tourisme,
- Approuve la convention de financement y afférente, jointe en annexe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer. La subvention correspondante susmentionnée sera versée en deux fois, un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'année N-1,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 88, nature 6574, code programme 1347, service 190, programme A793 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité